

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

SoloCem Base_Catalyst

Date de révision: 28.04.2015 Date d'impression: 22.02.2018 Page 1 de 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SoloCem Base Catalyst

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

à usage dentaire exclusivement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: COLTENE/Whaledent AG Rue: Feldwiesenstrasse 20 Lieu: CH-9450 Altstätten Téléphone: +41 (71) 75 75 300 Téléfax: +41 (71) 75 75 301 e-mail: info.ch@coltene.com Internet: www.coltene.com Regulatory Affairs Service responsable: msds@coltene.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +41 (0) 44 251 51 51 - Tox Info Suisse (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

TEGDMA 4-META

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

SoloCem Base_Catalyst

Date de révision: 28.04.2015 Date d'impression: 22.02.2018 Page 2 de 6

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseils supplémentaires

Les dispositifs médicaux, tels que définis dans la directive 93/42/EEC et qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, sont généralement exemptés des dispositions de la réglementation (CE) 1272/2008, s'ils sont dans leur état fini et destinés à l'utilisateur final.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance				
	N° CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	•		
72869-86-4	UDMA			5 - < 10 %	
	276-957-5				
	Aquatic Chronic 3; H412				
109-16-0	TEGDMA			5 - < 10 %	
	203-652-6				
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens.	1, STOT SE 3; H315 H319	H317 H335		
70293-55-9	4-META			5 - < 10 %	
	274-547-0				
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit.	2, Skin Sens. 1; H302 H31	5 H319 H317		
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	1 - < 5 %			
	212-782-2	607-124-00-X			
	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens.				
	oxyde de zinc revêtue	1 - < 5 %			
	Skin Irrit. 3, Eye Irrit. 2B, Aquatic A H410	cute 1 (M-Factor = 10), Aqı	uatic Chronic 1; H316 H320 H400		
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde	< 1 %			
	202-327-6	617-008-00-0			
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H241 H319 H317				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

SoloCem Base_Catalyst

Date de révision: 28.04.2015 Date d'impression: 22.02.2018 Page 3 de 6

Après ingestion

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Sable.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Bien nettoyer les surfaces contaminées.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

uniquement à usage professionnel Conserver hors de la portée des enfants.

Observer le mode d'emploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Substance(s) photosensible(s).

Température de stockage conseillée : 4 - 8 °C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyle	-	5		VME (8 h)	
1314-13-2	Zinc (oxyde de, poussières)	-	10		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

Protection des mains

Gants à usage unique.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

SoloCem Base_Catalyst

Date de révision: 28.04.2015 Date d'impression: 22.02.2018 Page 4 de 6

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Pâte
Couleur: blanchâtre

Testé selon la méthode

Modification d'état

Densité (à 23 °C):

Hydrosolubilité:

2.1 g/cm³
insoluble

(à 23 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

Ethanol. (partiellement soluble)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Lumière.

Radiations UV/rayonnement solaire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
72869-86-4	UDMA				
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		OECD 401
109-16-0	TEGDMA				
	par voie orale	DL50 10837 mg/kg	Rat	Référence bibliographique	
70293-55-9	4-META				
	par voie orale	DL50 987 mg/kg	Rat	Producteur.	
868-77-9	méthacrylate de 2-hydrox	yéthyle			
	par voie orale	DL50 5050 mg/kg	Rat		
	oxyde de zinc revêtue				
	par voie orale	DL50 7950 mg/kg	Souris.	Référence bibliographique	

F-FR

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Numéro de révision: 2

Peut provoquer une allergie cutanée. (TEGDMA), (4-META), (méthacrylate de 2-hydroxyéthyle)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

SoloCem Base_Catalyst

Date de révision: 28.04.2015 Date d'impression: 22.02.2018 Page 5 de 6

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
72869-86-4	UDMA						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10.1	96 h	Brachydanio rerio		OECD 203
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	227 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	oxyde de zinc revêtue						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1.1 mg/l		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Référence bibliographique	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0.098	48 h	Daphnia magna	Référence bibliographique	

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
72869-86-4	UDMA			
	OECD 301 F	22%	28	
	Le produit n'est pas facilement biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
72869-86-4	UDMA	3.39
109-16-0	TEGDMA	1.88
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47

Information supplémentaire

Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: --

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: ---

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU:</u> ---

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

SoloCem Base_Catalyst

Date de révision: 28.04.2015 Date d'impression: 22.02.2018 Page 6 de 6

14.1. Numéro ONU:

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H316	Provoque une légère irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H320	Provoque une irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

Numéro de révision: 2 F - FR